

Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux

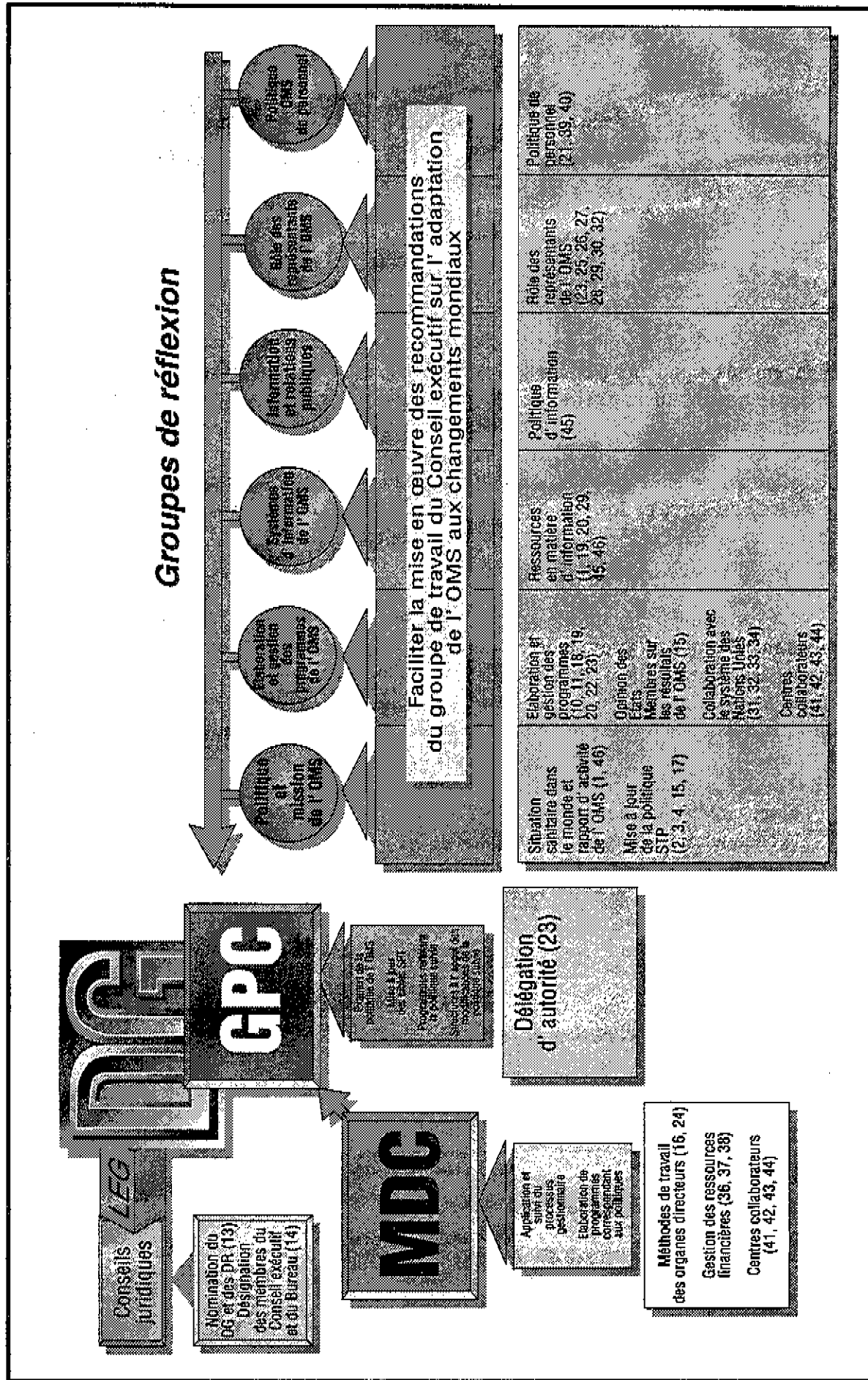
En 1993, le groupe de travail du Conseil exécutif sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux a établi son rapport qui comprenait 47 recommandations. Trois ans après, le travail sur la totalité des 47 recommandations est achevé et leur mise en oeuvre est en cours. Tous les niveaux de l'Organisation - avec quelque 600 membres du personnel - y ont participé. Par ailleurs, l'ampleur des réformes, y compris des réformes budgétaires, est allée au-delà des recommandations initiales. Le document EB97/4 résume le processus suivi et les résultats obtenus. A l'origine, le présent document devait être annexé au document du Conseil exécutif, mais pour des raisons d'économie, il a été établi comme un document de base distinct.

Ce document récapitule donc les mesures prises par l'OMS pour donner suite aux recommandations du groupe de travail, favoriser l'adaptation aux changements mondiaux à tous les niveaux de l'Organisation et veiller à ce que cette réforme se poursuive et continue de s'inscrire dans le cadre de l'OMS. Il a été préparé pour compléter les informations contenues dans le document EB97/4, mais il est aussi en soi un résumé. On y trouvera :

- un tableau indiquant les dispositifs mis sur pied pour mettre en oeuvre les changements mondiaux (annexe 1);
- un tableau indiquant comment l'Organisation a donné suite à chacune des recommandations, y compris l'état d'avancement de leur mise en oeuvre, et donnant un aperçu des activités futures (annexe 2);
- un tableau des documents présentés aux organes directeurs et des résolutions et décisions adoptées en conséquence (annexe 3).

Mise en œuvre des recommandations sur les changements mondiaux

Dispositifs internes de l'OMS



**MISE EN OEUVRE DES 47 RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL EXECUTIF
SUR L'ADAPTATION DE L'OMS AUX CHANGEMENTS MONDIAUX**

RESUME DES RECOMMANDATIONS ¹	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE ²	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES ³
<p>1. Faire une évaluation annuelle de la situation sanitaire dans le monde et des besoins en matière de santé, et recommander à l'OMS les priorités voulues pour que l'action sanitaire internationale réponde à ces besoins. Voir aussi la recommandation 46.</p>	<p>Intégralement mise en oeuvre. Premier d'une série de publications annuelles préparé pour donner suite aux recommandations 1 et 46, le <i>Rapport sur la santé dans le monde, 1995 - Réduire les écarts</i> a été publié le 2 mai 1995. Dans la Région du Pacifique occidental, le Directeur régional a présenté en septembre 1994 un document intitulé <i>La santé : nouvelles perspectives</i>. Dans la Région des Amériques, la situation sanitaire est évaluée en permanence et un rapport publié tous les quatre ans.</p> <p style="text-align: right;">EB93(6), EB95.R5, WHA48.15</p>	<p>Poursuite de l'évaluation annuelle de la situation sanitaire dans le monde et mise en relief de certaines questions de santé qui se posent au niveau mondial; rapport publié chaque année. Création d'une base de données analytique.</p>
<p>2. Analyser et fixer pour l'an 2000 des objectifs spécifiques et des cibles opérationnelles définis par des indicateurs précis et mobiliser les ressources nécessaires; il convient à cet égard d'utiliser à fond les ressources et l'expertise disponibles dans les Régions et les pays.</p> <p>3. Dans la mesure où les cibles n'auront pas été atteintes d'ici l'an 2000, proposer d'autres stratégies et plans pour des programmes de santé intensifiés et dotés des ressources budgétaires nécessaires à la réalisation de buts, d'objectifs, et de cibles minimums en 2005, 2010 ou à une autre date appropriée.</p>	<p>Le rapport du Directeur général (EB95/1995/REC/1) a été examiné par la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé qui a prié le Directeur général d'élaborer une nouvelle politique sanitaire mondiale et de redéfinir la mission de l'OMS, et de lui faire rapport sur les progrès réalisés à la Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. On s'attachera surtout à faire en sorte que les Etats Membres considèrent cette nouvelle politique comme la leur; une large consultation regroupant toutes les parties intéressées par la mise en oeuvre de cette nouvelle politique sera ainsi organisée. Dans la Région des Amériques, les orientations stratégiques et priorités programmatiques amélioreront la formulation d'objectifs spécifiques et de buts opérationnels.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, de nouvelles cibles et de nouveaux indicateurs seront mis au point sous la coordination de l'équipe de coordination de l'élaboration de la politique. Des groupes de travail ont été créés sur l'état de santé futur et ses déterminants; la politique sanitaire compte tenu des systèmes de santé, de la promotion de la santé et des ressources humaines; la définition des fonctions</p>	<p>Consultation avec des Etats Membres, organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales, etc. pour aboutir à une nouvelle politique de la santé pour tous; et manifestation spéciale liée à l'Assemblée mondiale de la Santé de 1998 et organisée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'OMS, pour obtenir une adhésion politique de haut niveau à une charte de la santé fondée sur la nouvelle politique sanitaire mondiale.</p>

¹ D'après le résumé contenu dans le document A48/23.

² Y compris les résolutions des comités régionaux, du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé.

³ Ne signifie pas que les recommandations ne sont pas encore intégralement mises en oeuvre.

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
<p>4. Examiner s'il est possible d'organiser des ateliers internationaux ou d'autres types de réunions afin d'aboutir à un consensus sur les ajustements à apporter ou les nouvelles orientations à donner à la stratégie de la santé pour tous; l'accent devra être mis sur la promotion de la santé et la prévention de la maladie et sur les conséquences de cette politique en termes d'accroissement de l'espérance de vie ou de nombre d'années sans incapacité (par exemple, grâce à des initiatives individuelles et communautaires). Voir aussi la recommandation 17.</p>	<p>essentielles en matière de santé publique; et les technologies sanitaires pour l'avenir. En 1995, le Comité régional de l'Asie du Sud-Est a affirmé la nécessité d'un processus de consultation étendu en faveur d'une nouvelle stratégie de la santé pour tous. Dans la Région européenne, conformément à la décision qu'il avait prise, le Comité régional a depuis 1984 mis à jour à intervalles réguliers la politique et les cibles de la santé pour tous au niveau régional.</p> <p>Simultanément, l'équipe de coordination de l'élaboration de la politique s'inspirera de l'ensemble des initiatives prises actuellement par l'OMS concernant les futures politiques sectorielles de la santé.</p> <p>Un agent de liaison sera désigné dans chaque bureau régional pour faciliter le processus de consultation et personnaliser les contacts avec les pays.</p> <p style="text-align: center;">EM/RC40/15-E, EM/RC42/R.7, EB93(7), WHA48.16</p>	<p>Elaboration de politiques nationales et du dixième programme général de travail de l'OMS en fonction de la nouvelle politique.</p>
<p>5. Soumettre à l'Assemblée de la Santé de 1994 un projet de résolution autorisant le Conseil exécutif à instaurer, en coordination avec le Directeur général, une procédure systématique pour l'examen préalable de toutes les résolutions proposées à l'Assemblée de la Santé pouvant avoir un effet sur les objectifs, la politique et les orientations de l'OMS ou ayant des incidences sur la dotation en personnel, les coûts, les ressources budgétaires et/ou les besoins d'appui administratif.</p>	<p>Intégralement mise en oeuvre. Depuis 1994, le Directeur général veille à ce que les projets de résolutions présentés à l'Assemblée de la Santé soient accompagnés de l'information de base nécessaire et à ce que le texte comporte, s'il y a lieu, des dispositions sur la date butoir, l'évaluation et les comptes rendus d'exécution.</p> <p>Par ailleurs, en janvier 1996, le Comité de Développement du Programme examinera un document proposant de mettre un terme à l'obligation de faire rapport contenue dans des résolutions qui sont dépassées.</p> <p style="text-align: right;">EB93.R1, WHA47.14</p>	<p>Doit être examiné et les résultats communiqués à l'Assemblée de la Santé en 1997.</p> <p>Le Comité de Développement du Programme traitera ce sujet en janvier 1996 et janvier 1997.</p>

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
<p>6. Envisager et proposer au Conseil exécutif de janvier 1994 de nouvelles améliorations de la méthode de travail de l'Assemblée de la Santé qui permettent de centrer les discussions sur les grands problèmes de politique générale, de stratégies et de programmes, de mieux exploiter les techniques audiovisuelles et de faire de nouvelles économies en réduisant la durée et le coût de l'Assemblée de la Santé.</p>	<p>Une documentation plus concise et mieux ciblée a facilité les discussions et les conclusions de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif. Des présentations audiovisuelles ont été faites chaque fois que cela a été possible.</p> <p>La révision des méthodes de travail de l'Assemblée de la Santé est en cours. Depuis la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 1995, et à titre d'essai, les discussions techniques ont été remplacées par des séances d'information technique bien organisées, en nombre limité, et des forums informels propices au dialogue. La Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé des crédits budgétaires en faveur d'une Assemblée de la Santé d'une semaine pendant les années sans examen du budget. Le Conseil exécutif se prononcera sur la durée des futures Assemblées de la Santé.</p> <p>(Voir document EB97/31)</p>	<p>Actuellement partie intégrante des procédures de l'OMS.</p> <p>Poursuite de l'examen. Le Conseil exécutif décidera de la durée de la Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé en janvier 1996. Tout changement modifiant la périodicité de l'Assemblée de la Santé nécessitera d'amender la Constitution de l'OMS.</p>
<p>7. Indiquer clairement dans les documents du Conseil exécutif les questions qui nécessitent un avis, une orientation ou une prise de décision du Conseil, confirmés, si nécessaire, par un vote.</p> <p>8. Veiller à ce que les discussions du Conseil exécutif portent véritablement sur toutes les questions ayant trait à la politique sanitaire, aux aspects techniques, budgétaires et financiers ou à toute autre fonction générale de contrôle ou d'orientation et permettent de parvenir à des conclusions et décisions claires sur ces questions.</p> <p>9. Préparer des procès-verbaux plus succincts, qui accordent moins de place aux diverses interventions et se concentrent davantage sur les conclusions et décisions autres que les résolutions et décisions formelles du Conseil exécutif.</p>	<p>EB94.R2, WHA48.17</p> <p>Intégralement mise en oeuvre. Inclusion systématique d'une section finale à cet effet dans tous les documents de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif. Dans la Région du Pacifique occidental, une nouvelle présentation des documents a été mise au point, et la Région des Amériques soutient cette approche.</p> <p>Le Conseil exécutif, à sa quatre-vingt-troisième session, a approuvé la nouvelle présentation des documents et décidé que les procès-verbaux seraient réduits et que les questions nécessitant un avis, une orientation ou une prise de décision du Conseil seraient clairement indiquées.</p> <p>En 1995, les procès-verbaux ont été réduits de 20 %.</p> <p>Pour le transfert de ressources des organes directeurs à des domaines prioritaires, un plafond général a été fixé pour limiter le nombre de pages produites par session.</p> <p>EB93(9)</p>	<p>Partie intégrante des procédures de l'OMS et maintien du suivi par le Secrétariat.</p> <p>Examen par le Conseil exécutif des méthodes de travail de l'Assemblée de la Santé en janvier 1996.</p> <p>(Document EB97/32)</p>

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
<p>10. Créer des sous-groupes ou des comités, qui se réuniront chaque année, au cours et dans le cadre des sessions du Conseil exécutif, pour examiner et évaluer certains programmes en accordant une attention particulière à la politique programmatique, aux priorités, aux cibles, aux plans, aux budgets et aux autres ressources disponibles, y compris les techniques, qui sont autant d'éléments interdépendants. Il sera tenu compte des performances précédentes, des réalisations et des résultats escomptés. Les sous-groupes temporaires doivent recommander les mesures à prendre, y compris les choix nécessaires en fonction des ressources disponibles, et faire rapport au Conseil exécutif siégeant en plénière, seul habilité à prendre la décision finale.</p>	<p>Intégralement mise en oeuvre. En janvier 1994, des sous-groupes du Conseil exécutif ont été créés, et ils ont entrepris la première étude et évaluation des programmes. D'autres programmes ont été examinés en janvier 1995 et il est prévu que la totalité le soit en trois ans, soit d'ici à janvier 1996.</p> <p>A l'issue d'un cycle complet d'examens, le Conseil exécutif décidera en janvier 1996 s'il convient de les poursuivre et sous quelle forme.</p> <p>(Voir document EB97/12).</p> <p style="text-align: right;">EB93(8), EB96(12)</p>	<p>A poursuivre conformément à la décision du Conseil exécutif de janvier 1996.</p>
<p>11. Utiliser les sous-groupes susmentionnés, ou mettre en place les sous-groupes spécifiques que le Conseil exécutif jugera nécessaires, pour lui donner des avis sur des questions "interprogrammes" telles que l'administration et les finances.</p>	<p>Intégralement mise en oeuvre. Le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif a été créé en 1994.</p> <p style="text-align: right;">EB93.R13, EB94(5), EB96(5), EB96(11), WHA47.7</p>	<p>En janvier 1996, le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances examinera comment son travail sera évalué.</p> <p>(Document EBABFC3/3)</p>
<p>12. Reconsidérer la nécessité de maintenir le Comité du Programme du Conseil exécutif et revoir son mandat; envisager de modifier la date de la session du Conseil qui suit l'Assemblée et le plan d'activités du Comité du Programme, de manière à mieux les adapter aux travaux du Conseil et de ses sous-groupes.</p>	<p>Intégralement mise en oeuvre. Le Comité de Développement du Programme du Conseil exécutif a été créé en 1994 pour remplacer le Comité du Programme du Conseil exécutif. Il se réunit chaque année juste avant la session du Conseil de janvier.</p> <p style="text-align: right;">EB93.R13, EB94(3), EB94(4), WHA47.6, EB96(4), EB96(11)</p>	<p>En janvier 1996, le Comité de Développement du Programme examinera comment son travail sera évalué.</p> <p>(Document EBPDC2/5)</p>
<p>13. Créer un sous-comité spécial du Conseil exécutif pour examiner les diverses options concernant la désignation et la durée du mandat du Directeur général et des Directeurs régionaux, y compris l'utilisation de comités exploratoires, et faire rapport sur cette question au Conseil en janvier 1994.</p>	<p>Le Conseil exécutif a décidé de créer un groupe spécial chargé d'examiner les différentes options concernant la désignation, y compris le recours éventuel à un processus exploratoire, et la durée du mandat du Directeur général. Le groupe rendra compte au Conseil à sa quatre-vingt-dix-septième session, en janvier 1996.</p> <p>(Voir document EB97/11)</p> <p style="text-align: right;">EM/RC40/15-E, EB95(1)</p>	<p>Examen par le Conseil exécutif en janvier 1996. Il reste à mettre en oeuvre la partie de la recommandation concernant les Directeurs régionaux.</p>

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
<p>14. Créer un petit groupe de travail chargé de faire des recommandations en vue d'améliorer la procédure de désignation des membres du Conseil exécutif, ainsi que le mode de sélection de son bureau, et de faire participer plus activement l'ensemble des membres aux travaux de l'Organisation pendant toute l'année. Plus concrètement, le groupe de travail devrait envisager la possibilité de désigner un président élu parmi les membres du bureau du Conseil, un an avant l'élection formelle effectuée conformément à l'article 12 du Règlement intérieur, et d'associer, de façon suivie, le Président sortant aux activités de l'OMS pendant l'année suivante, afin que chaque session du Conseil puisse bénéficier d'un travail d'équipe. Le groupe de travail devrait aussi examiner les moyens d'améliorer la communication et la collaboration entre le Président, les membres du Conseil et le Directeur général pendant toute l'année, et de tenir l'ensemble du Conseil informé de la participation de ses divers membres à l'activité de l'OMS. Le groupe de travail devrait faire rapport au Conseil d'ici à janvier 1994.</p>	<p>Un groupe de travail restreint s'est réuni sous la direction du Président de la quatre-vingt-treizième session du Conseil exécutif et a fait rapport au Conseil en janvier 1994. Le Conseil exécutif a décidé que lorsqu'il choisira son Président, le Conseil accorde une attention particulière à ses qualifications, sa compétence et son expérience. En ce qui concerne la désignation des membres du Conseil, celui-ci a prié le Directeur général de rendre les Etats Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil attentifs à la nécessité de désigner une personne techniquement qualifiée dans le domaine de la santé, rappelant à cet égard l'article 24 de la Constitution de l'OMS. Le Conseil exécutif est tenu régulièrement informé de la participation des membres du Conseil à titre individuel à l'activité de l'OMS.</p>	<p>Poursuite de l'amélioration de la communication.</p>
<p>15. Effectuer, de temps à autre, des sondages d'opinion auprès des Etats Membres sur l'utilité, le fonctionnement, l'efficacité et l'efficacité de l'OMS à tous les niveaux organiques.</p>	<p>EB93(12)</p> <p>Le Conseil exécutif, à sa quatre-vingt-quinzième session, a recommandé que des sondages d'opinion sur l'activité de l'OMS soient effectués auprès des Etats Membres dans le cadre des mécanismes de consultation continue mis en place dans toutes les Régions et des mécanismes établis pour la coordination et la concertation avec les organes directeurs, à savoir le Comité de Développement et le Programme et le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances; et que d'autres moyens soient mis en oeuvre pour effectuer de temps à autre des sondages d'opinion auprès des Etats Membres sur des aspects précis de l'activité de l'OMS.</p>	<p>Partie intégrante du processus gestionnaire de l'OMS. A poursuivre après la consultation indiquée ci-dessous.</p>

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
	<p>Le processus de consultation en cours en faveur d'une nouvelle stratégie de la santé pour tous comportera une évaluation des points de vue des Etats Membres et d'autres partenaires et de la façon dont ils considèrent les fonctions, l'efficacité et l'efficacité de l'OMS dans le but de redéfinir sa mission. Dans la Région de l'Asie du Sud-Est, un dialogue sera instauré avec des responsables nationaux lors de réunions tenues au niveau des pays et des sessions du Comité régional.</p> <p style="text-align: right;">EB95(2)</p>	<p>En cours.</p>
<p>16. Inviter chaque comité régional à étudier sa propre méthode de travail en vue d'harmoniser son action avec celle du bureau régional, des autres Régions, du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé, et à faire rapport au Conseil exécutif sur ce sujet en janvier 1995.</p>	<p>Le Conseil exécutif a décidé d'examiner la méthode de travail des comités régionaux dans trois ou quatre ans, soit en 1998-1999, en recommandant aux Etats Membres d'inclure des membres du Conseil exécutif dans leurs délégations auprès des comités régionaux. Le Comité régional de l'Afrique a noté la corrélation entre son ordre du jour et ceux du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé.</p> <p style="text-align: center;">EB95(2), Rapport de la quarante-cinquième session du Comité régional de l'Afrique</p>	<p>Examen par le Conseil exécutif en 1998-1999.</p>
<p>17. Envisager la création d'une équipe chargée de l'élaboration des politiques, en faisant appel au personnel en place, afin d'orienter les finalités et les politiques et de définir les priorités des programmes pour le secteur de la santé et l'OMS. Voir aussi les recommandations 2, 3 et 4 ci-dessus.</p>	<p>Le Conseil de la Politique mondiale a été établi au niveau de gestion le plus élevé de l'OMS pour surveiller la politique, l'orientation et les priorités programmatiques. Une équipe de réflexion sur la politique et la mission de l'OMS, recourant aux services du personnel de tous les niveaux de l'Organisation, a été créée dans le but de réorienter les perspectives à long terme et la politique générale de l'Organisation.</p> <p>Conformément à la résolution WHA48.16, une petite unité au sein de la Division de l'Elaboration des Politiques, du Programme et de l'Evaluation a été créée au Siège de l'OMS pour coordonner l'élaboration de la nouvelle politique sanitaire mondiale, ce qui impliquera une évaluation critique des priorités du secteur de la santé et du rôle de l'OMS.</p> <p style="text-align: right;">EB93(7), WHA48.16</p>	<p>Partie intégrante du processus gestionnaire de l'OMS.</p> <p>En cours.</p>

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
<p>18. Renforcer et développer, avec les Directeurs régionaux, des moyens/systèmes améliorés de planification et d'analyse des politiques afin d'établir des priorités claires parmi les objectifs, les cibles et les budgets des programmes. Ces priorités devraient être coordonnées à tous les niveaux de l'Organisation et faire l'objet de rapports annuels au Conseil exécutif (ou à son Comité du Programme s'il est maintenu).</p>	<p>Le Conseil de la Politique mondiale susmentionné et le Comité du Développement de la Gestion surveillent la planification et l'analyse de la politique générale, fixent des objectifs, des cibles et des budgets et coordonnent des activités à tous les niveaux; ils rendent compte au Conseil exécutif ou au Comité de Développement du Programme sur les questions les plus importantes.</p> <p>Le Conseil exécutif conduit l'examen de programmes et étudie les priorités dans le cadre du processus de budgétisation stratégique; il fournit aussi des conseils sur les priorités à suivre par l'intermédiaire du Comité de Développement du Programme et du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances.</p> <p>EB93(7), EB93(10), EB95.R4, EB96(12), WHA47.8, WHA48.25</p>	<p>Partie intégrante du processus gestionnaire de l'OMS.</p> <p>En cours.</p>
<p>19. Proposer et mettre en oeuvre des systèmes appropriés de gestion et de communication, en particulier avec les Directeurs régionaux, pour atteindre les objectifs et cibles selon les priorités qui auront été définies. Ces systèmes de gestion et de communication devraient être coordonnés avec les systèmes intégrés de gestion pour une mise en oeuvre efficace et efficiente des politiques.</p> <p>20. Fournir une analyse détaillée de la situation actuelle, de la capacité et de la compatibilité des systèmes intégrés de gestion existant dans l'ensemble de l'Organisation (Siège, Régions et pays) ainsi que des plans et programmes les concernant. Le Directeur général devrait établir différents plans qui permettent à l'Organisation de mettre en place un système mondial dans des délais variables, par exemple dans trois, cinq et/ou dix ans.</p>	<p>Intégralement mise en oeuvre. Le Conseil de la Politique mondiale et le Comité du Développement de la Gestion ont été créés en 1993. Depuis cette date, le processus gestionnaire de l'OMS a été examiné et amélioré afin de faciliter la mise en oeuvre efficace et efficiente des politiques à tous les niveaux, sous la conduite du Conseil de la Politique mondiale et du Comité du Développement de la Gestion.</p> <p>L'élaboration d'un système mondial OMS d'information pour la gestion est en cours; la première fonction, le système de gestion des activités, opérationnel depuis novembre 1995, sert à la planification et à la gestion d'activités pour atteindre des objectifs et des cibles déterminés dans l'ensemble de l'Organisation. Dans la Région des Amériques, le système de planification, programmation, surveillance et évaluation (AMPES) facilite la programmation, la budgétisation et l'évaluation.</p> <p>En janvier et mai 1994, le Conseil exécutif a examiné des rapports intermédiaires sur les progrès accomplis. En mai 1995, le Conseil a demandé que soit rapidement mis en oeuvre le système mondial OMS d'information pour la gestion. Le premier élément, le système de gestion des activités, est opérationnel depuis novembre 1995.</p> <p>EB93(11), EB95(3), EB96(3), EB96(12)</p>	<p>En cours.</p> <p>L'élaboration se poursuit, mise en oeuvre complète en 1997.</p>

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
<p>21. Etudier l'efficacité des procédures et critères actuellement appliqués par l'Organisation au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les pays pour la détermination des modes de dotation en personnel et pour la sélection et le recrutement du personnel. <i>Voir aussi les recommandations 22, 39 et 40.</i></p> <p>22. Revoir la pratique suivie par l'Organisation en matière de consultations techniques et déterminer les changements à apporter au recrutement et à l'utilisation des experts techniques.</p>	<p>Les recommandations de l'équipe de réflexion sur la politique de l'OMS en matière de personnel seront présentées au Conseil exécutif en janvier 1996. Dans la Région de l'Asie du Sud-Est, l'examen des modes de dotation en personnel se poursuit, et les programmes ont été restructurés pour que le Bureau régional se conforme au neuvième programme général de travail.</p> <p><i>(Voir document EB97/7)</i></p>	<p>Examen par le Conseil exécutif en janvier 1996 et mise en oeuvre ultérieure des recommandations approuvées.</p>
<p>23. Reconsidérer la délégation des pouvoirs du Siège aux bureaux régionaux et apporter les changements appropriés en tenant compte de l'expérience acquise et des besoins actuels. Le Directeur général devrait faire rapport au Conseil exécutif d'ici janvier 1994 sur les progrès accomplis.</p>	<p>Le premier rapport préliminaire a été présenté au Conseil exécutif en janvier 1994. Dans l'intervalle, la question a été examinée par le Conseil de la Politique mondiale. Des propositions visant à apporter des changements appropriés à la délégation des pouvoirs seront formulées lorsque le Conseil exécutif aura approuvé les rapports des équipes de réflexion sur le rôle des bureaux de l'OMS dans les pays et sur la politique de l'OMS en matière de personnel, et que la mission de l'OMS aura été reconsidérée. <i>(Voir aussi les recommandations 2, 3 et 4, ainsi que la résolution WHA48.16.)</i></p>	
<p>24. Prévoir dans le programme de travail du Conseil exécutif la tenue de réunions régulières avec les Directeurs régionaux afin de passer en revue les stratégies et les progrès accomplis, notamment en matière opérationnelle et gestionnaire.</p>	<p>Intégralement mise en oeuvre. Le Conseil exécutif a décidé que les rapports des Directeurs régionaux présentés au Conseil devraient régulièrement faire état des stratégies et des progrès accomplis, notamment en matière opérationnelle et gestionnaire, et regrouper les questions apparentées en ce qui concerne les faits nouveaux survenus dans leur Région et se concentrer sur les stratégies et les progrès intéressant les éléments opérationnels et gestionnaires importants.</p> <p style="text-align: right;">EB93(10)</p>	<p>A poursuivre.</p>

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
<p>25. Evaluer les programmes de santé en cours et prévus dans les pays et déterminer les compétences et qualifications à rechercher pour recruter des représentants de l'OMS hautement qualifiés.</p> <p>26. Mettre au point des procédures appropriées pour assurer le développement des carrières des représentants de l'OMS par une formation initiale et en cours d'emploi, et par une rotation entre les Régions et le Siège, compte tenu des besoins de l'Organisation au moment considéré.</p> <p>27. Demander aux Directeurs régionaux et aux représentants de l'OMS d'assumer le rôle de chef de file pour la coordination intersectorielle entre les institutions du système des Nations Unies et entre les principaux donateurs, et rendre compte des progrès accomplis à la session du Conseil exécutif qui se tiendra en janvier 1994.</p> <p>28. Revoir, actualiser et normaliser les pouvoirs délégués aux représentants de l'OMS, les procédures administratives/gestionnaires et les méthodes de fonctionnement des bureaux de pays, ainsi que les ressources opérationnelles de base des bureaux des représentants de l'OMS dans l'ensemble de l'Organisation, et faire rapport sur les résultats à la session du Conseil exécutif qui se tiendra en janvier 1994.</p>	<p>Le rapport révisé de l'équipe de réflexion sur le rôle des bureaux de l'OMS dans les pays sera présenté au Conseil exécutif en janvier 1996; il concerne les recommandations 25, 26, 27, 28, 29 et 30.</p> <p><i>(Voir document EB97/5)</i></p> <p>A sa quarante-quatrième session, le Comité régional du Pacifique occidental a approuvé énergiquement le fait que les représentants de l'OMS puissent s'appuyer sur une information claire, concise et dépourvue d'ambiguïté en ce qui concerne les programmes et la politique générale.</p>	<p>Mise en oeuvre des recommandations approuvées par le Conseil exécutif en 1996.</p>

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
<p>29. Réexaminer le rôle du représentant de l'OMS et recommander des mesures appropriées pour l'associer plus étroitement à l'élaboration des politiques générales et des stratégies de l'Organisation. Le Directeur général devrait en outre tirer profit d'améliorations peu coûteuses apportées aux techniques de communication, telles que le système CD-ROM et l'intégration à des bibliothèques nationales informatisées (médicales et autres), pour donner aux représentants de l'OMS un meilleur accès à l'information. Voir aussi la recommandation 25 ci-dessus.</p>	<p>Les représentants de l'OMS peuvent utiliser le module de documentation de l'OMS conçu et exploité par le Bureau des Services de Bibliothèque et de Documentation sanitaire au Siège de l'OMS. Ce module leur permet d'accéder à la base de données bibliographiques WHOLIS et de rassembler grâce à une technologie simple les publications et les documents de l'OMS qu'ils souhaitent en vue d'une recherche rapide et aisée d'informations d'ordre technique ou de politique générale. Deux fois par an, les représentants de l'OMS se réunissent dans la Région du Pacifique occidental pour veiller à ce qu'ils soient pleinement associés à l'élaboration de la politique générale et des stratégies de l'Organisation.</p>	<p>En cours.</p>
<p>30. Demander aux Etats Membres s'ils sont intéressés par la mise en place, sur leur territoire, d'autres formes de représentation de l'OMS. Voir aussi la recommandation 25 ci-dessus.</p>	<p>Outre le rapport de l'équipe de réflexion sur le rôle des bureaux de l'OMS dans les pays, la consultation sur la nouvelle politique de la santé pour tous peut apporter quelques nouveaux éclaircissements sur cette question.</p>	<p>A poursuivre.</p>
<p>31. Veiller à ce que l'Organisation joue un rôle actif dans la mise en oeuvre des réformes structurelles et opérationnelles en cours au sein des Nations Unies et dans leurs programmes. L'OMS devrait élaborer des exposés théoriques ou pratiques sur les moyens de faciliter l'adoption, à l'intérieur du système des Nations Unies, de procédures favorisant une coopération et une collaboration interinstitutions pour la résolution des problèmes de santé et de développement.</p>	<p>Le groupe spécial de l'OMS sur la santé dans le développement a été créé en 1993 pour recenser les questions susceptibles de placer les objectifs de santé au premier plan des stratégies de développement et des politiques économiques actuelles.</p> <p>Les liens concernant la politique générale et les domaines techniques se sont renforcés avec des organisations et organismes importants des Nations Unies.</p> <p>Le Directeur général et le personnel de l'OMS participent activement au Comité administratif de Coordination, présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et à ses organes subsidiaires, de même qu'à ses équipes spéciales interorganisations.</p>	<p>A poursuivre dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies.</p>

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
<p>32. Engager, avec les dirigeants appropriés des Nations Unies, des discussions sur les moyens d'exploiter au mieux des "bureaux unifiés" des Nations Unies où travailleraient des coordonnateurs des institutions spécialisées des Nations Unies (et pas seulement ceux du PNUD). Ce nouveau système, dont la coordination générale serait assurée par le PNUD, permettrait à chaque institution spécialisée des Nations Unies d'assumer clairement la direction de l'équipe des Nations Unies dans les pays pour les questions qui relèvent de sa compétence; l'OMS, par exemple, s'occuperait des questions de santé.</p>	<p>Les "bureaux unifiés" ont été remplacés par les "bureaux extérieurs du système des Nations Unies pour le développement", sous l'autorité du coordonnateur résident. Des directives pour une action commune au niveau des pays ont été portées à l'attention de tous les représentants de l'OMS.</p> <p>L'expérience actuelle du Programme ONUSIDA sera riche d'enseignements sur les capacités de ces équipes dans les pays et favorisera la mise en oeuvre de cette recommandation.</p> <p>Le Comité régional de l'Afrique, à sa quarante-troisième session, a recommandé de collaborer plus étroitement avec les diverses organisations afin de tirer le meilleur parti possible des ressources de l'ensemble du système des Nations Unies.</p>	<p>A examiner dans trois ou quatre ans.</p>
<p>33. Prendre des mesures appropriées pour présenter aux organismes des Nations Unies et aux organismes donateurs chargés de projets de développement les informations et recommandations nécessaires pour intégrer des mesures de surveillance et de prévention des maladies ainsi que des mesures de lutte dans chaque projet de développement, dans les interventions sur un thème donné ou dans les services axés sur une zone géographique déterminée.</p>	<p>Toutes les activités des organismes des Nations Unies/organismes donateurs soulignent l'importance des aspects sanitaires du développement, y compris la surveillance et la lutte contre la maladie.</p>	<p>Cette question sera étudiée plus avant dans le cadre de la nouvelle stratégie de la santé pour tous.</p>
<p>34. Engager un dialogue avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour étudier les moyens d'aplanir les différences entre les Régions et entre les procédures opérationnelles des organismes des Nations Unies.</p>	<p>Des organismes interinstitutions poursuivent l'examen des procédures opérationnelles (par exemple la normalisation des procédures comptables); la question des différences structurelles régionales sera étudiée dans le cadre de la révision de la Constitution de l'OMS.</p> <p><i>(Voir document EB97/9)</i></p>	<p>Examen à poursuivre.</p> <p>Examen par le Conseil exécutif en janvier 1996.</p>

CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	RESUME DES RECOMMANDATIONS
Examen par le Conseil exécutif en janvier 1996.	<p>Une analyse de la composition des comités de gestion des grands programmes financés par des fonds extrabudgétaires qui se sont réunis en 1994 montre qu'un ou plusieurs membres du Conseil ou leurs suppléants étaient généralement présents à ces réunions.</p> <p>Le Conseil, en étudiant cette recommandation, a décidé d'examiner la faisabilité de charger chaque membre du Conseil exécutif du suivi d'un ou de plusieurs programmes, ce qui sera fait en janvier 1996.</p> <p>(Voir document EB97/2)</p> <p style="text-align: right;">EB95(2)</p>	<p>35. Nommer un membre du Conseil exécutif pour siéger au Comité de gestion de chacun des grands programmes financés par des fonds extrabudgétaires (généralement composé uniquement de donateurs), afin de favoriser la coordination et la compatibilité des programmes extrabudgétaires avec les politiques, décisions et priorités de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif.</p>
Examen à poursuivre.	<p>Le Conseil exécutif a examiné cette question en janvier 1994. Il a été décidé de maintenir pour le moment un taux de 13 % pour le remboursement des dépenses d'appui aux programmes extrabudgétaires.</p>	<p>36. Demander à l'Assemblée de la Santé l'autorisation de fixer lui-même des taux appropriés pour le remboursement des dépenses d'appui aux programmes extrabudgétaires, jusqu'à hauteur de 35 %.</p>
Examen à poursuivre.	<p>Des consultations informelles se poursuivent avec la communauté des donateurs mais la notion d'annonces de contributions à objet non désigné ne trouve guère d'écho même si les annonces de contributions à objet désigné continuent de se faire pour certains programmes prioritaires.</p>	<p>37. Mettre en place un système d'annonces de contributions pour le financement, à l'aide de fonds additionnels, des programmes prioritaires relevant du budget ordinaire, y compris ceux qui ont trait à des fonctions normatives.</p>
Examen par le Conseil exécutif en janvier 1996. Les critères révisés serviront à déterminer les crédits attribués aux pays pour le budget 1998-1999 (Région africaine).	<p>Cette question a été examinée par le Conseil exécutif en mai 1995, lorsqu'il a été décidé que les allocations aux Régions seraient débattues lors des sessions des comités régionaux en 1995. Le Conseil exécutif étudiera de nouveau cette question en janvier 1996. Dans l'intervalle, le Comité du Développement de la Gestion et le Conseil de la Politique mondiale poursuivent leur examen.</p> <p>Le Comité régional de l'Afrique a proposé des critères et des formules pour déterminer les crédits attribués aux pays.</p> <p>(Voir document EB97/8)</p> <p style="text-align: right;">AFR/RC45/R2, WHA48.26</p>	<p>38. Etant donné que les crédits attribués aux Régions et aux pays sont essentiellement basés sur les allocations des années précédentes, mettre en place des mécanismes de budgétisation tirant le meilleur parti possible du processus de budgétisation par objectif/cible pour faciliter la réalisation des priorités, et veiller à faire revoir périodiquement ces priorités en fonction de l'évolution des besoins sanitaires.</p>

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
<p>39. Améliorer les procédures adoptées en matière de personnel pour assurer : la compétence technique considérée comme la base essentielle de la sélection et du recrutement du personnel à long ou à court terme; la conception et la mise en oeuvre de plans de carrière et de programmes de formation continue appropriés; et l'élaboration d'un système de rotation du personnel entre le Siège et les Régions. Le Directeur général devrait évaluer l'impact de la distribution géographique des postes sur la qualité du personnel. <i>Voir les recommandations 21 et 25 ci-dessus.</i></p>	<p>Le rapport de l'équipe de réflexion sur la politique de l'OMS en matière de personnel sera examiné par le Conseil exécutif en janvier 1996. <i>(Voir document EB97/7)</i></p>	<p>Mise en oeuvre des recommandations approuvées par le Conseil exécutif en janvier 1996.</p>
<p>40. Informer l'Assemblée de la Santé des répercussions sur la qualité du personnel et l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter des fonctions prévues dans son mandat, des nominations effectuées par le Secrétariat pour des raisons politiques sous la pression d'Etats Membres. <i>Voir la recommandation 21 ci-dessus.</i></p>	<p>Le rapport de l'équipe de réflexion sur la politique de l'OMS en matière de personnel sera examiné par le Conseil exécutif en janvier 1996. <i>(Voir document EB97/7)</i></p>	<p>Examen par le Conseil exécutif en janvier 1996.</p>
<p>41. Afin de faire le meilleur usage possible de toutes les ressources dont peut disposer le secteur de la santé, examiner et mettre à jour les directives et procédures actuellement applicables aux centres collaborateurs de l'OMS et à leur participation à des travaux de recherche pour le compte de l'Organisation. L'examen devrait porter notamment sur les moyens de faciliter, de manière synergique, la coordination des recherches entreprises par le réseau mondial de centres collaborateurs en vue de la réalisation des cibles de la santé pour tous et d'autres initiatives prioritaires en matière de santé.</p>	<p>L'équipe de réflexion sur l'élaboration et la gestion des programmes de l'OMS a recommandé de désigner des centres pour une durée flexible, de reconnaître d'autres centres d'excellence, de parvenir à un meilleur équilibre régional entre les centres et de réduire la complexité de gestion des centres collaborateurs. Les mesures prises ont été accélérées à l'issue des débats de la session de mai 1995 du Conseil exécutif, afin de créer dans le cadre du système mondial OMS d'information pour la gestion une base de données sur la recherche visant à faciliter la coordination des efforts en matière de recherche et à simplifier les procédures suivies pour l'identification, la sélection et la reconduction des centres collaborateurs de l'OMS. La Région de l'Asie du Sud-Est a passé en revue les centres collaborateurs pour s'assurer qu'ils étaient utilisés de façon optimale.</p>	<p>En cours.</p>

EM/RC41/15-E, EB96(12)

RESUME DES RECOMMANDATIONS	ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE APRES APPROBATION PAR LE CONSEIL EXECUTIF/L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE	CONTINUATION/ACTIVITES FUTURES
42. Exiger que tous les programmes prévoient une ligne budgétaire pour mener des activités de recherche fondamentale ou opérationnelle dans le cadre de leur processus de développement institutionnel visant à acquérir une excellence technique.	Intégralement mise en oeuvre. A l'exception des programmes qui traitent des questions gestionnaires et administratives, tous les grands programmes disposent d'une ligne budgétaire soit pour les sciences fondamentales soit pour la recherche opérationnelle dans le budget programme pour 1996-1997.	Partie intégrante de l'élaboration et de la gestion des programmes de l'OMS.
43. Créer un petit groupe pour déterminer avec le Directeur général les moyens de recourir davantage aux centres collaborateurs de l'OMS. Une attention spéciale devrait être accordée à l'exécution des travaux prioritaires de recherche en santé et des initiatives concernant les soins de santé primaires et la santé pour tous.	Intégralement mise en oeuvre dans le cadre des activités de l'équipe de réflexion sur l'élaboration et la gestion des programmes de l'OMS. Certains centres collaborateurs auront également un rôle clé à jouer dans l'élaboration d'une nouvelle politique de la santé pour tous. Leur rôle se trouve par ailleurs renforcé dans le cadre de la réforme budgétaire.	Partie intégrante des procédures de l'OMS.
44. Elaborer avec chaque centre collaborateur de l'OMS des plans de travail annuels pour faciliter la mise en oeuvre d'activités sanitaires internationales appropriées et l'évaluation de la capacité du centre à conserver son statut spécial auprès de l'OMS.	Avant d'être désignés, les centres collaborateurs élaborent un plan de travail quadriennal; de plus, à partir de 1996 les plans d'action annuels seront étroitement liés à ceux de l'OMS.	Partie intégrante des procédures de l'OMS.
45. Développer à l'OMS la capacité d'utilisation des techniques et méthodes de communication modernes, en particulier les outils médiatiques, pour présenter les notions de promotion de la santé et de prévention de la maladie.	Le rapport de l'équipe de réflexion sur la politique de communication et de relations publiques à l'OMS a été approuvé par le Conseil exécutif en janvier 1995. Elle ne peut pas être mise en oeuvre intégralement en raison des coupes budgétaires. EB95(10)	Partie intégrante des procédures de l'OMS.
46. Publier un rapport annuel sur les efforts et les programmes de l'Organisation visant à améliorer la situation sanitaire dans le monde. Ce rapport devrait s'inspirer de <i>La situation des enfants dans le monde</i> de l'UNICEF pour le choix du public cible et du contexte promotionnel. Voir la recommandation 1 ci-dessus.	Intégralement mise en oeuvre.	L'action de l'OMS sera fonction des évaluations annuelles mondiales. (Voir la recommandation 1.)
47. Envisager les moyens de permettre au Conseil exécutif de surveiller les progrès et de poursuivre l'action, y compris une contribution éventuelle des membres actuels de son groupe de travail sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux.	Intégralement mise en oeuvre. Le Comité de Développement du Programme du Conseil exécutif est chargé de suivre le déroulement des réformes entreprises et d'aider à l'élaboration des programmes de l'OMS. EB93.R13	Partie intégrante du travail des organes directeurs.

**RAPPORTS PRESENTES AUX ORGANES DIRECTEURS SUR L'ADAPTATION DE L'OMS AUX CHANGEMENTS MONDIAUX
ET DECISIONS ET RESOLUTIONS Y RELATIVES**

ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE CONSEIL EXECUTIF COMITES REGIONAUX	DOCUMENTS	DECISIONS/RESOLUTIONS
EB89 - Janvier 1992		EB89(19) Groupe de travail du Conseil exécutif sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux
EB90 - Mai 1992	EB90/4 Groupe de travail sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux	EB90(3) Rapport du groupe de travail du Conseil exécutif sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux
EB91 - Janvier 1993	EB91/19 Rapport préliminaire du groupe de travail du Conseil exécutif sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux	EB91.R22 Participation du personnel à l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux
WHA46 - Mai 1993		WHA46.16 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux
EB92 - Mai 1993	EB92/4 Rapport du groupe de travail du Conseil exécutif sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux	WHA46.35 Réforme budgétaire
Amériques - Juin/juillet 1993	CE111 Resolutions and other actions of the Forty-sixth World Health Assembly of interest to the PAHO Executive Committee - WHO response to global change	EB92.R2 Rapport du groupe de travail du Conseil exécutif sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux
Comité régional de l'Afrique - Septembre 1993	AFR/RC43/14 Rapport sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux AFR/RC43/14 Add.1 Rapport sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Rapport du Directeur régional	

ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE CONSEIL EXECUTIF COMITES REGIONAUX	DOCUMENTS	DECISIONS/RESOLUTIONS
Comité régional des Amériques - Septembre/octobre 1993	CD37/21 CD37 Report of the Executive Board Working Group on the WHO response to global change Resolutions and other actions of the Forty-sixth World Health Assembly of interest to the PAHO Executive Committee - WHO response to global change	EM/RC40/R.4 Report of the Executive Board Working Group on the WHO response to global change
Comité régional de la Méditerranée orientale - Septembre 1993	EM/RC40/3 Report of the Executive Board Working Group on the WHO response to global change	EM/RC40/R.4 Report of the Executive Board Working Group on the WHO response to global change
Comité régional de l'Europe - Septembre 1993	EUR/RC43/6 EUR/RC43/Inf/Doc/5 Questions découlant des décisions prises par l'Assemblée mondiale de la Santé et le Conseil exécutif, y compris les réformes à l'OMS - Partie II : adaptation de l'OMS aux changements mondiaux Rapport du groupe de travail du Conseil exécutif sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux	EUR/RC43/R4 Rapport du groupe de travail du Conseil exécutif sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux
Comité régional de l'Asie du Sud-Est - Septembre 1993	SEA/RC46/10 SEA/RC46/Inf/8 WHO response to global change - Report of the Executive Board Working Group WHO response to global change - Report of the Programme Committee of the Executive Board	SEA/RC46/R6 WHO response to global change
Comité régional du Pacifique occidental - Septembre 1993	WPR/RC44/18 WPR/RC44/18 Add.1 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Rapport du groupe de travail du Conseil exécutif Rapport du Comité du Programme du Conseil exécutif	WPR/RC44.R10 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux

ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ CONSEIL EXÉCUTIF COMITÉS RÉGIONAUX	DOCUMENTS	DECISIONS/RESOLUTIONS
Amériques - Décembre 1993	SPP21 Implications for PAHO of the report of the Executive Board Working Group on the WHO response to global change	
EB93 - Janvier 1994	EB93/11 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Rapport du Comité du Programme du Conseil exécutif	EB93(6) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : situation sanitaire dans le monde et rapport sur l'activité de l'OMS
	EB93/11 Add.1 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Situation sanitaire dans le monde et rapport sur l'activité de l'OMS (mise en oeuvre des recommandations 1 et 46) - Rapport du Directeur général	EB93(7) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : mise à jour de la politique de la santé pour tous
	EB93/11 Add.2 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Mise à jour de la politique de la santé pour tous (mise en oeuvre des recommandations 2, 3 et 4) - Rapport du Directeur général	EB93(8) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : examen de programmes par des sous-groupes du Conseil exécutif
	EB93/11 Add.3 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé (mise en oeuvre de la recommandation 5) - Rapport du Directeur général	EB93(9) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : méthodes de travail du Conseil exécutif
	EB93/11 Add.4 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Méthodes de travail de l'Assemblée mondiale de la Santé (mise en oeuvre de la recommandation 6) - Rapport du Directeur général	EB93(10) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : rapports sur les questions régionales
		EB93(11) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : ressources en matière d'information

ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE CONSEIL EXECUTIF COMITES REGIONAUX	DOCUMENTS	DECISIONS/RESOLUTIONS
EB93 - Janvier 1994 (suite)	<p>EB93/11 Add.5 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Méthodes de travail du Conseil exécutif (mise en oeuvre des recommandations 7, 8 et 9) - Rapport du Directeur général</p> <p>EB93/11 Add.6 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Elaboration et gestion des programmes (mise en oeuvre des recommandations 10, 11, 12 et 24) - Rapport du Directeur général</p> <p>EB93/11 Add.7 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Désignation du Directeur général et des Directeurs régionaux (mise en oeuvre de la recommandation 13) - Rapport du Directeur général</p>	<p>EB93(12) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : désignation des membres du Conseil exécutif et sélection des membres du bureau</p> <p>EB93.R.1 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : résolutions de l'Assemblée de la Santé</p> <p>EB93.R.13 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : comités du Conseil exécutif</p>
WHA47 - Mai 1994	<p>A47/16 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux (rapport de situation du Directeur général)</p> <p>A47/17 Réforme budgétaire (rapport du Directeur général)</p> <p>A47/33 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : mise en oeuvre des recommandations du rapport spécial du Commissaire aux Comptes (rapport du Directeur général)</p> <p>A47/INF.DOC./6 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux</p>	<p>WHA47.6 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : Comité de Développement du Programme</p> <p>WHA47.7 Réforme budgétaire : Comité de l'Administration, du Budget et des Finances</p> <p>WHA47.8 Réforme budgétaire</p> <p>WHA47.14 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : résolutions de l'Assemblée de la Santé</p>

ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE CONSEIL EXECUTIF COMITES REGIONAUX	DOCUMENTS	DECISIONS/RESOLUTIONS
EB94 - Mai 1994	<p>EB94/4 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : comités du Conseil exécutif - Rapport du Directeur général</p> <p>EB94/5 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : système mondial OMS d'information pour la gestion - Rapport de situation du Directeur général</p> <p>EB94/6 Constitution de sous-groupes pour des examens de programmes à la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif</p> <p>EB94/8 Discussions techniques à la Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé (1996) - Rapport du Directeur général</p>	<p>EB94(3) Méthodes et plans de travail du Comité de Développement du Programme, du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances et des sous-groupes pour l'examen des programmes</p> <p>EB94(4) Composition du Comité de Développement du Programme du Conseil exécutif</p> <p>EB94(5) Composition du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif</p> <p>EB94.R2 Discussions techniques</p>
Amériques - Juin 1994	CE113 Resolutions and other actions of the Forty-seventh World Health Assembly of interest to the PAHO Executive Committee	
Comité régional de l'Asie du Sud-Est - Août 1994	SEA/RC47/18 WHO response to global change - Progress report	SEA/RC47/R5 WHO response to global change
Comité régional de l'Afrique - Septembre 1994	SEA/RC47/19 WHO response to global change - Method of work of the Regional Committee	
	AFR/RC44/10 Ordres du jour de la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif et de la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé : incidences régionales - Rapport du Directeur régional	AFR/RC44(8) Ordres du jour de la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif et de la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé : incidences régionales
	AFR/RC44/11 Méthode de travail et durée de l'Assemblée mondiale de la Santé - Rapport du Directeur général	AFR/RC44(9) Méthode de travail et durée de la Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE CONSEIL EXECUTIF COMITES REGIONAUX	DOCUMENTS	DECISIONS/RESOLUTIONS
Comité régional de la Méditerranée orientale - Septembre 1994	EM/RC41/9 WHO response to global change	EM/RC41/R.15 WHO response to global change
Comité régional de l'Europe - Septembre 1994	EUR/RC44/7 Questions découlant des décisions et résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif, y compris les réformes à l'OMS	
Comité régional du Pacifique occidental - Septembre 1994	WPR/RC45/11 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : rapport du Sous-Comité du Comité régional pour les programmes et la coopération technique (Quatrième partie)	WPR/RC45.R.10 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux
EB95 - Janvier 1995	EB95/12 et Corr.1 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Rapport de situation du Directeur général EB95/13 Réforme budgétaire EB95/14 Programmation-budgétisation à l'OMS et classement des activités par rang de priorité - Rapport du Directeur général EB95/15 Pour une nouvelle stratégie de la santé pour tous - Rapport du Directeur général EB95/16 La politique de communication et de relations publiques à l'OMS - Rapport du Directeur général EB95/17 Mise en place d'un système mondial OMS d'information pour la gestion - Rapport intérimaire du Directeur général	EB95(1) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : désignation du Directeur général EB95(2) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : rapports de situation sur la mise en oeuvre des recommandations EB95(3) Mise en place d'un système mondial OMS d'information pour la gestion EB95(10) Politique de communication et de relations publiques à l'OMS EB95.R.4 Réforme budgétaire EB95.R.5 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : pour une nouvelle stratégie de la santé pour tous

ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE CONSEIL EXECUTIF COMITES REGIONAUX	DOCUMENTS	DECISIONS/RESOLUTIONS
EB95 - Janvier 1995 (suite)	<p>EB95/19 Comité de Développement du Programme du Conseil exécutif - Rapport sur la première réunion</p> <p>EB95/20 Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif - Rapport sur la première réunion</p> <p>EB95/INF.DOC./4 Développement et direction d'ensemble des programmes - Documentation d'orientation pour l'examen du programme et Corr.1</p>	
Amériques - Avril 1995	SPP24 Brief report on the renewal of the call for Health-for-All	
WHA48 - Mai 1995	<p>A48/3 Rapport sur la santé dans le monde, 1995 : résumé</p> <p>A48/16 Réforme budgétaire (note du Directeur général)</p> <p>A48/17, Corr.1 Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée mondiale de la Santé sur le projet de budget programme pour l'exercice 1996-1997 et proposition du Directeur général</p> <p>A48/23 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux (rapport de situation du Directeur général)</p> <p>A48/24 Pour une nouvelle stratégie de la santé pour tous (rapport du Directeur général)</p> <p>A48/INF.DOC./7 Projet de budget programme pour l'exercice 1996-1997 - Domaine d'activités 2.4 : publications et documents de l'OMS</p>	<p>WHA48(8) Examen du <i>Rapport sur la santé dans le monde, 1995</i>, intégrant le rapport du Directeur général sur l'activité de l'OMS</p> <p>WHA48.14 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : révision de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé</p> <p>WHA48.15 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux</p> <p>WHA48.16 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : pour une nouvelle stratégie de la santé pour tous</p> <p>WHA48.17 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : discussions techniques</p> <p>WHA48.25 Consolidation de la réforme budgétaire</p> <p>WHA48.26 Réorientation des affectations</p>

ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE CONSEIL EXECUTIF COMITES REGIONAUX	DOCUMENTS	DECISIONS/RESOLUTIONS
WHA48 - Mai 1995 (suite)	A48/INF.DOC./10 <i>Rapport sur la santé dans le monde, 1995 - Réduire les écarts</i>	WHA48.32 Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1996-1997
EB96 - Mai 1995	<p>EB96/5 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Elaboration et gestion des programmes (rapport de l'équipe de réflexion)</p> <p>EB96/6 Mise en place d'un système mondial OMS d'information pour la gestion (rapport du Directeur général)</p> <p>EB96/7 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux - Rôle des bureaux de pays de l'OMS (rapport de l'équipe de réflexion)</p> <p>EB96/8 Allocations régionales (rapport du Directeur général)</p> <p>EB96/9 Comités du Conseil exécutif : coordination des travaux (rapport du Directeur général)</p>	<p>EB96(3) Mise en place d'un système mondial OMS d'information pour la gestion</p> <p>EB96(4) Composition du Comité de Développement du Programme du Conseil exécutif</p> <p>EB96(5) Composition du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif</p> <p>EB96(11) Comités du Conseil exécutif : coordination des travaux</p> <p>EB96(12) Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : élaboration et gestion des programmes (rapport de l'équipe de réflexion)</p>
Amériques - Juin 1995	CE116 Brief report on the renewal of the call for Health-for-All	
Comité régional de l'Afrique - Septembre 1995	<p>AFR/RC45/7 Modalités de mise en oeuvre des résolutions d'intérêt régional adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé et le Conseil exécutif</p> <p>AFR/RC45/8 Ordres du jour de la quatre-vingt-dix-septième session du Conseil exécutif et de la Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé : incidences régionales</p> <p>AFR/RC45/9 Méthode de travail et durée de l'Assemblée mondiale de la Santé</p>	<p>AFR/RC45(9) Ordres du jour de la quatre-vingt-dix-septième session du Conseil exécutif et de la Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé : incidences régionales</p> <p>AFR/RC45(10) Méthode de travail et durée de l'Assemblée mondiale de la Santé</p>

ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE CONSEIL EXECUTIF COMITES REGIONAUX	DOCUMENTS	DECISIONS/RESOLUTIONS
Comité régional des Amériques - Septembre 1995	CD38/23 Resolutions and other actions of the Forty- eighth World Health Assembly of interest to the Regional Committee	
Comité régional de la Méditerranée orientale - Septembre 1995	EM/RC42/3, Add.1 et Add.2 Resolutions and decisions of regional interest adopted by the Forty-eighth World Health Assembly and by the Executive Board at its ninety-fifth and ninety-sixth sessions	
Comité régional de l'Europe - Septembre 1995	EUR/RC45/5 EUR/RC45/Inf.Doc./1 Questions soulevées par les décisions et résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif, y compris les réformes à l'OMS	
Comité régional de l'Asie du Sud-Est - Septembre 1995	SEA/RC48/8 SEA/RC48/13 SEA/RC48/17 Method of work of the Regional Committee Renewing the health-for-all strategy WHO response to global change - Progress report	SEA/RC48/R1 Renewing the health-for-all strategy SEA/RC48/R7 Method of work of the Regional Committee - preparation of the report of the Regional Committee
Comité régional du Pacifique occidental - Septembre 1995	WPR/RC46/11 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : rapport du Sous-Comité du Comité régional pour les programmes et la coopération technique (Deuxième partie)	WPR/RC46.R10 Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux WPR/RC46.R11 Méthode de travail du Comité régional

ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE CONSEIL EXECUTIF COMITES REGIONAUX	DOCUMENTS	DECISIONS/RESOLUTIONS
EB97 - Janvier 1996	<p>EB97/4 Mise en oeuvre des recommandations sur l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux</p> <p>EB97/5 Rôle des bureaux de pays de l'OMS</p> <p>EB97/6 Actualisation de la stratégie de la santé pour tous</p> <p>EB97/7 et Add.1 Rapport de l'équipe de réflexion sur la politique de l'OMS en matière de personnel</p> <p>EB97/8 Réforme budgétaire, y compris la réorientation des affectations</p> <p>EB97/9 Révision de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé</p> <p>EB97/10 Transferts d'Etats Membres d'une Région à une autre</p> <p>EB97/11 Rapport du groupe spécial</p> <p>EB97/12 Examen et évaluation de programmes particuliers</p>	